



Chers parents,

Comme l'an passé, tous les mois, vous recevrez un bref communiqué afin de vous informer des activités à venir ou des points importants à retenir qui concernent votre enfant fréquentant l'école Jeanne-LeBer.

De toute l'équipe-école, nous vous souhaitons « **BONNE RENTRÉE !** »

Thème de l'année : Les secrets de l'océan.



Rentrée scolaire :

Entrée progressive du **27 au 31 août** pour les **élèves du préscolaire**.

Pour les **élèves du régulier**, la rentrée se fait le **27 août**.

Journée de congé : (Fête du travail)

Le **7 septembre** est une journée de congé pour tous.



Garde Manger Pour Tous

Le service du dîner débutera lundi le 14 septembre et se terminera le vendredi 3 juin. La distribution du lait débutera le 28 septembre. La distribution des collations débutera le 12 octobre.

Études dirigés

Vous recevrez des informations bientôt. Le service débutera en octobre.

Rencontre Parents-Enseignants :

Le **16 septembre** en soirée, vous, parents, serez invités à la 1^{ère} rencontre avec l'enseignant de votre enfant. Cette rencontre a pour but de vous informer sur le fonctionnement de la classe. Il est crucial que vous y assistiez, car c'est à ce moment que vous pouvez poser vos questions. Les enseignants se feront un plaisir d'y répondre. Vous recevrez bientôt toute l'information nécessaire à ce sujet via le sac d'école de votre enfant.

Pour les parents des enfants du préscolaire, la rencontre se fera en soirée le 26 août.

Au plaisir de vous voir !

Journée pédagogique le 17 septembre :

Le 17 septembre est un congé pour les élèves. Des activités sont prévues au Service de garde pour les élèves inscrits.

Assemblée générale de parents

Le 9 septembre à 18h30 se tiendra l'assemblée générale des parents. Cette rencontre est l'occasion pour les parents de rencontrer la direction de l'école et d'élire leurs représentants au conseil d'établissement, au comité de parents de la commission scolaire de Montréal et à l'OPP (organisme de participation des parents).

Conseil d'établissement : La Loi prévoit qu'il doit avoir au moins cinq rencontres durant l'année, d'environ 2 heures.

Rôle de tout membre du conseil d'établissement

- Assister aux réunions du conseil d'établissement et participer activement à ses travaux;
- Agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui lui sont conférées, avec soin, prudence et diligence comme le ferait, en pareilles circonstances une personne raisonnable;
- Agir avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté.

Rôle du représentant des parents au comité de parents de la CSDM

Élu par l'assemblée des parents de l'école lors de l'assemblée générale, celui-ci assiste aux rencontres des parents à la CSDM et présente au conseil d'établissement un compte rendu des réunions du comité de parents;

Organisme de participation des parents (OPP)

Rôle de tout membre de l'OPP :

- Favoriser le rapprochement entre l'école, les familles et la communauté.
 - Favoriser la participation à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école.
- Cet organisme pourra être consulté par les parents qui siègent au conseil d'établissement où il pourra décider de leur donner son avis sur toute question concernant les parents. Souvent, ces parents bénévoles organisent des campagnes de financement pour soutenir les activités et les projets de l'école.

Photographie de votre enfant

Le **30 septembre** aura lieu la prise de photo scolaire et la déclaration de fréquentation officielle.